Image not found or type unknown

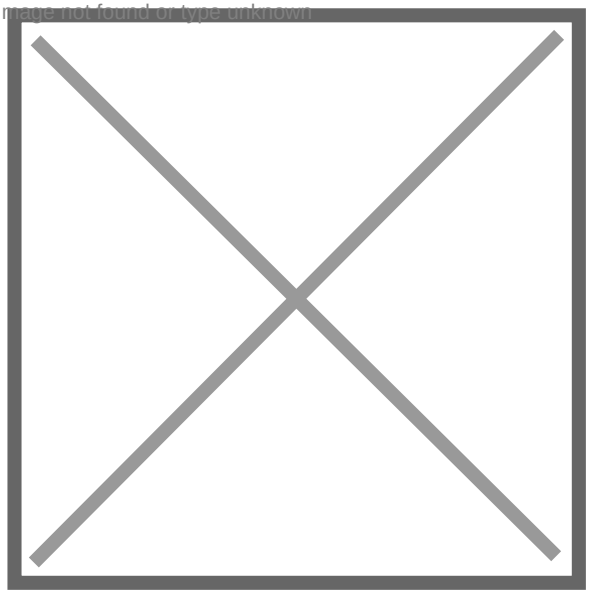

Changement d' emploi sans changement de salaire

Par **Chrimael**, le **18/01/2011** à **17:46**

Bonjour,
Je suis chauffeur-livreur dans une entreprise de restauration de collectivité,
Après maintes demandes (pendant un an), notre employeur à consentis à nous donner notre statut de Chauffeur-livreur (sous la forme d' un avenant au contrat initial).
[s]Avant voila sur quels bases nous étions rémunérés :[/s]
-Emploi : Conditionneur
-Coefficient : I-B
-Niveau : I

[s]Maintenant :[/s]
-Emploi : Chauffeur-livreur
-Coefficient : IV
-Niveau : IV

Tout c' est passé sans augmentation de salaire, ayant informé la Direction, on nous a répondu que nous n'obtiendrions rien de plus.

Je souhaiterais savoir si le changement de statut ainsi que le changement de Coefficient et d' indice peut se faire sans changement de salaire

Je n'arrive pas à comprendre les méthodes de calculs des salaires dans la convention collective :
IDCC : 1266 n°3225 (je crois)

Mon Directeur m' a d' ailleur annoncé que ce n' était pas cette convention qui régissait le

"Personnel des entreprises de restauration de collectivités"

D' avance merci pour vos réponse et votre aide

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **18:38**

Bonjour,
L'employeur doit tenir à la disposition des salariés un exemplaire de la Convention Collective applicable pour consultation, d'autre part ses références doivent être affichées dans l'entreprise et son intitulé figurer sur les bulletins de paie...
Si vous avez du mal à l'utiliser pour votre cas personnel, en absence de représentant du Personnel, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale...

Par **Chrimael**, le **19/01/2011** à **18:02**

Bonjour et merci pour cette réponse.
Je vais suivre votre conseil;
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés